

Le 22 novembre 2018

Mesdames et Messieurs  
Les Membres du CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : Convocation au Conseil Municipal**

Mesdames, Messieurs, Chers (es) collègues,

Conformément aux articles L.2121-7 et L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), je vous informe que le Conseil Municipal se réunira le :

**Judi 29 novembre 2018 à 20 h 30** en Salle du Conseil Municipal Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge. L'Ordre du Jour de la séance est fixé de la manière suivante :

**Points divers**

- a) Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 septembre 2018.
- b) Décisions prises par le Maire (du 5 septembre au 31 octobre 2018).

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

**Direction Générale des Services**

- 1) Conclusion d'un avenant n° 1 au bail professionnel entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) dénommée MSP de Juvisy-sur-Orge
- 2) Prêt exceptionnel à l'association « Conférence Médicale - Soigner à Juvisy-sur-Orge »

**Rapporteur** : J.-C.Nasse

**Finances, Contrôle de Gestion et Prospective**

- 3) Budget Ville – Exercice Budgétaire 2018 – Décision Modificative n° 3
- 4) Constitution de provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation de créances
- 5) Budget Ville – Mandatement des dépenses d'investissement – exercice 2019
- 6) Avances de subventions aux associations – Année 2019
- 7) Approbation du rapport du 3 octobre 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) instituée entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres
- 8) Garantie d'emprunts accordée à hauteur de 100 % par la Ville de Juvisy-sur-Orge à la société VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE, sise 9, route de Choisy CS 50079 94048 CRETEIL cedex concernant le réaménagement de neuf lignes de Prêts, pour un montant total de 4 340 956,85 €, contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre des opérations de constructions et réhabilitations rue Carnot - place du Maréchal Leclerc (Groupe Les Peupliers - 24 logements), Zac Champagne (117 logements), rue Victor Hugo - rue Paul Marais (Groupe Saint-Charles - 24 logements) à Juvisy-sur-Orge.
- 9) Avenants aux conventions de garantie d'emprunts initiales pour prolonger de dix ans les droits de réservation de logements locatifs dans le cadre de la garantie d'emprunts accordée à hauteur de 100 % par la Ville de Juvisy-sur-Orge à la société VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE, sise 9, route de Choisy CS 50079 94048 CRETEIL cedex, consécutifs au réaménagement de neuf lignes de Prêts, d'un montant total de 4 340 956,85 €, contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation des opérations de constructions et réhabilitations rue Carnot - place du Maréchal Leclerc (Groupe Les Peupliers - 24 logements), Zac Champagne (117 logements), rue Victor Hugo - rue Paul Marais (Groupe Saint-Charles - 24 logements) à Juvisy-sur-Orge.

**Rapporteur** : F. Saint-Pierre

**Direction Ressources Humaines, Juridique, Modernisation de l'Action Publique**

- 10) Convention de location d'un immeuble sis 72 rue Jean Argeliès à Juvisy-sur-Orge entre la Commune de Juvisy-sur-Orge et l'Etablissement Public de Santé Barthélémy Durand
- 11) Modification n° 4 du tableau des effectifs
- 12) Don de jours de repos non pris à un agent
- 13) Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France
- 14) Indemnité de Conseil du Receveur Municipal : Exercice 2018

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

## Pôle Urbanisme et Foncier

15) Groupe Scolaire Tomi Ungerer – Acquisition de la phase 2 et solde de la phase 1

16) Modification de la Taxe d'Aménagement

**Rapporteur** : B. Huriez

## Direction Projet de Ville et Développement Urbain

17) Réorganisation du groupe SEMARDEL

18) Présentation du rapport annuel du mandataire de la Commune de Juvisy-sur-Orge administrateur de la SEMARDEL – exercice 2017

*Rapport consultable auprès de la Direction Générale des Services.*

19) Adhésion à Sipp'n'co, la centrale d'achat mutualisé du SIPPAREC

20) Recensement des Espaces Naturels Sensibles de la Commune de Juvisy-sur-Orge

**Rapporteur** : V. Falguières

## Direction de la Vie Locale et des Partenariats

21) Subvention versée aux associations sportives pour les activités du mercredi matin

**Rapporteur** : N. Mourey

22) Rapport d'activités 2017 du Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base Régionale de Plein Air et de Loisirs « Le Port aux Cerises »

**Rapporteur** : P. Gomez

## Relations Internationales

23) Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'une soirée musicale prévue dans le cadre du Festival des Solidarités 2018

**Rapporteur** : J. Erfan

## Service Population

24) Recensement (partiel) rénové de la population – Année 2019

25) Fixation des tarifs et redevances des concessions funéraires, de la délivrance de duplicatas des livrets de famille à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

**Rapporteur** : C. Pommereau

## Direction de l'Action Sociale et des Solidarités

26) Approbation de la modification de la convention constitutive - statuts du Groupement d'Intérêt Public (GIP FSL 91) ayant pour objet d'administrer le Fonds de Solidarité pour le Logement de l'Essonne

**Rapporteur** : J-C. Nasse

## Service des Aînés

27) Détermination des tranches du Quotient Familial Retraités pour l'année 2019

28) Tarifs du service de portage des repas à domicile pour l'année 2019

**Rapporteur** : C. Bourg



Vous trouverez jointes à la présente convocation et, en application de l'article L. 2121-12 du CGCT, la note de synthèse accompagnée des projets de délibération nécessaires à votre information.

Le Procès-Verbal de la séance précédente est transmis aux membres du Conseil Municipal. Tout conseiller qui croit y découvrir une lacune ou une inexactitude doit en réclamer la rectification par écrit au minimum 48 heures avant la séance du Conseil Municipal. En cas d'absence de demande de rectification le procès-verbal est réputé adopté par l'ensemble des membres du Conseil Municipal. En cas de demande de rectification, l'assemblée décide s'il y a lieu de rectifier le Procès-Verbal.

Le procès-verbal après adoption est publié sur le site INTERNET de la Ville.

« Art 35 du Règlement Intérieur ».

Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du Conseil Municipal des questions orales ayant trait aux affaires de la commune (art. L2121-19). Pour être recevables, ces questions doivent être au préalable adressées au Maire (par l'intermédiaire de la Direction Générale des Services) par écrit, au moins 48 heures avant la séance du Conseil. Passé ce délai, il y sera répondu à la séance suivante « Art 37 du Règlement Intérieur ».

Les questions orales donnent lieu à une intervention de l'auteur de la question, à une réponse du Maire et si celui-ci le juge, à une réponse de l'élu chargé du secteur concerné. Les questions orales peuvent être traitées pendant le déroulement de la séance du Conseil Municipal, au moment fixé par le Maire. Les questions orales ne donnent pas lieu à débats en séance du Conseil Municipal. « Art 38 du Règlement Intérieur ».



Le Maire,

Michel PERRIMOND